



Développer votre business grâce à un plan de communication BtoB

Formation professionnelle Inter-entreprises, personnalisable en Intra-entreprise



OBJECTIFS COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître l'ensemble des leviers webmarketing à votre disposition
- Choisir les bons leviers webmarketing à actionner en fonction de vos objectifs



PUBLICS VISÉS

Service communication, Service marketing,
Service commercial, Responsable e-business



PRÉREQUIS

Maîtriser la navigation Internet, connaître
les usages des moteurs de recherche



MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Un support de formation complet
- Assistance téléphonique gratuite pendant 1 an
- Un formateur expert en webmarketing salarié de Mediaveille
- Alternance de théorie et de cas pratiques tenant compte de l'expérience, du contexte et de la réalité du travail
- Questionnaire préalable à la formation



DURÉE

2 JOURS (= 14 HEURES) - DÉBUTANT

1 JOUR (= 7 HEURES) - CONFIRMÉ



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Attestation de formation individuelle
remise en fin de formation



PROGRAMME

Le Webmarketing et ses objectifs en BtoB

Ergonomie

Stratégie d'acquisition

- Référencement naturel SEO
- Référencement payant SEA
- Social Ads BtoB
- E-mailing
- Affiliation BtoB
- Remarketing
- Autres leviers

Stratégie de branding

- Display
- Vidéo
- Social Ads BtoB
- Content Marketing

Stratégie de Fidélisation

- Médias Sociaux BtoB
- Marketing Automation

Stratégie Inbound Marketing

- Qu'est-ce que l'Inbound Marketing ?
- La méthodologie et ses bénéfices
- Les leviers et outils à mettre en place dans la méthodologie
- Les étapes de mise en place de la méthodologie

Comment piloter son plan de communication ?

- Définir ses objectifs & ses leviers
- Suivre et optimiser son plan de communication : Mesure des performances & Web analyse

Dossier à retourner :

par courrier : Mediaveille - Bâtiment MV Group - Espace Performance III
Centre Affaires Alphas - Bâtiment T - 35760 Saint-Grégoire
ou par fax : 02 99 14 59 18 ou par e.mail : formation@mediaveille.com

Pour toute(s) question(s), contactez-nous au 09 70 14 28 96.

Bulletin d'inscription

FORMATIONS 2020

Merci de l'intérêt que vous portez à nos formations.

Nous vous demandons de bien vouloir compléter ce bulletin et de nous le retourner à l'adresse ci-contre. Dès réception, nous vous adresserons les conventions de formation correspondantes afin de formaliser chaque prise en charge.

FORMATION

- Intitulé de la formation.....
- Date(s) souhaitée(s)
- Lieux : Rennes Nantes Paris Toulouse Lille
 Strasbourg Lyon Tours Marseille Bordeaux
 Nice Envois locaux:.....
- Durée.....

PARTICIPANT

- Nom Prénom.....
- Fonction Tél. _____
- E.mail@
- Objectifs pédagogiques et attentes de la formation :
.....
.....

ENTREPRISE

- Nom de la société.....
- Adresse
- CP ____ Ville.....
- Tél. _____
- Site Internet.....
- Signataire de la convention :
Nom Prénom.....

Facturation pour cette formation (si différente de l'entreprise) :

- Nom de votre Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)
.....
- Interlocuteur.....
- Adresse
- CP ____ Ville.....
- Tél. _____
- E.mail@

Date & Signature

Cachet de l'entreprise

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales de services (ci-après « Conditions Générales ») engage la société MEDIAVEILLE SAS au capital de 100 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro Rennes B 424 176 089, ayant son siège social à Espace Professionnel III - Centre Alphas - Bâtiment T - 35760 Saint-Grégoire.

Article I. Définitions

- « **Abonnement** » : service souscrit pour une période déterminée qui peut être mensuelle, trimestrielle ou annuelle, moyennant le versement d'un prix forfaitaire et global ;
- « **Cahier des charges** » : document rédigé généralement par le Client ou le cas échéant par MEDIAVEILLE présentant le projet, les réponses souhaitées, les contraintes de tout type, les prestations attendues, les étapes de travail et le mode d'interaction entre le client et les différents prestataires intervenant sur le projet, la description fonctionnelle de la partie visible (front office) du site Internet à mettre en place et les solutions techniques proposées ;
- « **Catégorie de Formations** » : catalogue édité par MEDIAVEILLE regroupant toutes ses offres de formation ;
- « **Chef de projet** » : interlocuteur nommé par chaque Partie pour assurer le suivi et l'exécution des Prestations ;
- « **Client** » : personne physique ou morale qui commande à MEDIAVEILLE les Prestations régies par les Conditions générales ;
- « **Composants Libres** » : logiciels, librairies ou développements libres ou « open source » utilisés par MEDIAVEILLE ;
- « **Convention de Formation** » : devis spécifique aux Prestations de Formation mentionnant notamment le type de formation choisie, sa forme, son thème, son prix, sa durée et les lieux où elle est dispensée ;
- « **Création Graphique** » : toute création (maquette, infographie, charte graphique, etc.) spécifiquement réalisée par MEDIAVEILLE au titre du Contrat et telle que désignée au sein du Bon de Commande dans le cadre de la réalisation de Prestations ;
- « **Développements spécifiques** » : ensemble de programmes développés spécifiquement par MEDIAVEILLE au titre du Contrat ;
- « **Devis** » : acte décrivant le périmètre des Prestations proposées par MEDIAVEILLE et par lequel, en le signant, le Client commande une ou des Prestations proposées par MEDIAVEILLE ;
- « **Données** » : éléments d'informations appartenant au Client et communiqués à MEDIAVEILLE dans le cadre des Prestations ;
- « **Formations** » : prestations d'enseignement réalisées par MEDIAVEILLE dans le domaine du Webmarketing, du digital, etc. ;
- « **Intenantant** » : personne physique sélectionnée par MEDIAVEILLE pour assurer les Formations auprès des Stagiaires ;
- « **Livable** » : tout produit, élément ou information fourni par MEDIAVEILLE pour le Client dans le cadre de ou en lien avec l'exécution des Prestations, notamment sans que cette liste soit limitative, les fonctionnalités, textes, audios, contenus, sons, images, photos, vidéos, éléments graphiques ou maquettes ;
- « **Partie(s)** » : il s'agit du Client et/ou de MEDIAVEILLE ;
- « **Prestations** » ou « **Services** » : ensemble des prestations réalisées par MEDIAVEILLE pour le Client et décrites au sein des Conditions générales ;
- « **Réseau de diffusion** » : outils tels que Google Ads, Bing, Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, etc. permettant de diffuser du contenu publicitaire via différents médias (sites Internet, vidéos, applications, etc.) et sur tous types de support (ordinateur, smartphone, tablette...).
- « **Site** » : site internet ou application mobile du Client ;
- « **Stagiaire** » : personne physique membre du personnel du Client qui suivra la Formation commandée par ce dernier.

Article II. Objectif

Les Conditions Générales ont pour objet de fixer les conditions et modalités dans lesquelles MEDIAVEILLE fournit au Client les Services suivants :

- Conseil et accompagnement en matière de stratégie digitale, marketing des données, référencement naturel, Webmarketing, utilisation des réseaux sociaux ;
- Collecte et analyse de données ;
- Déploiement de script de tracking sur le site du client par le biais de solutions de Tag Management System ou de Web analyse ;
- Rédaction de cahier des charges ;
- Rédaction de contenu ;
- Référencement de sites Internet ;
- Création de liens (Netlinking) ;
- Optimisation ergonomique et création graphique de Sites ;
- Veille stratégique en ligne ;
- Formation ;
- Réservation de nom de domaine ;
- Création et hébergement de landing page ou page Web ;
- Gestion de communauté et comptes sociaux, de jeux concours ;
- Envoi de contenus publicitaires par e-mail ou SMS ;
- Réalisation de toute étude de veille concurrentielle (type benchmark).

Les Conditions Générales contiennent les clauses applicables à toutes les prestations de MEDIAVEILLE et des clauses applicables plus spécifiquement aux prestations de référencement, de création et de formation.

Article III. Acceptation et modifications

Les Conditions Générales entrent en vigueur au jour de la validation par MEDIAVEILLE du Devis signé par le Client. Les Conditions Générales s'appliquent à tous les Clients. Les services proposés dans le contrat sont susceptibles d'être modifiés ou révisés à tout moment. Seule la version en vigueur du Contrat au jour de l'utilisation des Services aura valeur juridique entre MEDIAVEILLE et le Client. Les CGV sont disponibles sur demande à l'adresse: assistanat@mediaveille.fr. Le fait de continuer à bénéficier des Services fait présumer l'acceptation du Contrat modifié.

Article IV. Collaboration des Parties

Les Parties conviennent de collaborer étroitement, activement et régulièrement pendant toute la durée du Contrat, notamment en se communiquant toute information susceptible d'avoir un impact sur la bonne réalisation du Contrat. Chacune des Parties s'engage à désigner, au sein de sa société, un Chef de projet qui sera l'interlocuteur privilégié de l'autre Partie pour les besoins de la mise en œuvre et de l'exécution du présent Contrat. Chacune des Parties se réserve le droit de changer son contact sous réserve d'en avertir l'autre Partie. Les Parties conviennent notamment d'échanger par téléphone ou physiquement en comité (Chef de projet de chaque Partie) chaque fois que la situation l'imposera, et notamment en cas de difficultés rencontrées dans la réalisation des Prestations. MEDIAVEILLE ne peut être tenue responsable d'un planning non respecté ou d'un décalage de ce planning, ou d'une non-livraison si le client ou une tierce personne ne répond pas ou tardivement.

Article V. Description des Services

V-1. Webmarketing

En fonction des choix de Prestations envisagés par le Client et formalisés au sein du Devis, MEDIAVEILLE assure pour le Client une Prestation de conseil et d'accompagnement à la réalisation de son projet digital et plus spécifiquement un Service de Webmarketing consistant notamment dans :
 • Analyse des différents indicateurs clés de performance (KPI) ;
 • Étude des indicateurs clés d'acquisition de trafic, afin d'accompagner le client dans le choix de proposition pour la mise en place d'actions marketing ;
 • Analyse de leur rentabilité ;

Ces études passent par la mise en œuvre de plusieurs actions et missions clés décrites dans le Devis. Le client est conscient de la nature évolutive des Prestations de référencement, et des facteurs influençant ces préconisations. Par conséquent, le Client est conscient que MEDIAVEILLE ne peut pas garantir un positionnement dans le ou les moteurs de recherche choisis, par exemple en raison du volume de chargement du site, de l'intensité concurrentielle sur le marché du Client (qui peut varier en quelques semaines), ou des changements de politique d'affichage des Réseaux de diffusion, ou si le Client intervient lui-même sur les Prestations.

Le Client peut, en fonction des termes du Devis, disposer des Prestations de référencement naturel, de référencement payant, de newsletter et d'e-mailing, de publicités payantes, d'animation de réseaux sociaux, rédaction de contenu, marquage Analytics et d'optimisation de l'ergonomie de Site, ou toute autre Prestation qui s'y rattache. Ces Prestations sont définies dans les articles consacrés à ces prestations.

V-2. Créations graphiques

MEDIAVEILLE propose des Prestations de création de zoning, maquettes fonctionnelles et graphiques, création et engorgement de landing pages, de visuels, de kits banniers et kits mails, selon les modalités définies dans les articles consacrés à ces prestations.

V-3. Formation

En fonction des choix du Client formalisés au sein du Devis, MEDIAVEILLE peut offrir au Client ou aux personnes désignées par celui-ci une formation professionnelle sur des expertises, sectorielles ou entièrement sur mesure. Les formations proposées par MEDIAVEILLE sont définies dans son Catalogue de formation accessible sur le site Internet de MEDIAVEILLE. Les formations peuvent être réalisées dans les locaux du Client ou de MEDIAVEILLE ou par le biais de Webinaires selon les modalités définies dans les articles consacrés à ces prestations.

V-4. Livraison

En cas de livraison proposée par MEDIAVEILLE est indicative, et dépendante du délai de réponse du Client (notamment pour sa validation) ou d'acteurs extérieurs (agences de communication, prestataires de développement informatique, etc.). MEDIAVEILLE ne peut être tenue responsable du non-respect de cette date indicative. Les Livrables restent la propriété de MEDIAVEILLE tant que le Client n'a pas intégralement payé le Prix. Les analyses statistiques réalisées dans le cadre des Prestations ne sont conservées par MEDIAVEILLE que durant une période de trois (3) mois maximum. Autrement dit, MEDIAVEILLE pourra soit les détruire soit les restituer au Client.

Article VI. Prix

Les prestations sont réalisées en contrepartie du paiement du prix figurant sur le Devis. Les taxes afférentes sont celles en vigueur au jour de la commande. Le Client est conscient que le coût des achats réalisés par MEDIAVEILLE dans le cadre de la Prestation de référencement payant ou autres achats d'espaces, en qualité d'intermédiaire, varie quotidiennement et qu'il ne peut être déterminé, préalablement à la réalisation des Prestations. MEDIAVEILLE fournira régulièrement au Client un document récapitulatif des dépenses engagées au titre de ces achats ainsi que les justificatifs de paiement correspondant.

- Selon les Prestations commandées, le Prix peut prendre la forme :
- D'un « bonnement annuel avec tacite reconduction ;
 - D'un forfait ;
 - D'une facturation au temps passé ;
 - D'une rémunération variable indexée sur les achats et/ou les contrats obtenus ;
 - Ou d'un paiement à un opérateur publicitaire (type Google ou Bing) pour le compte et sous mandat du Client

MEDIAVEILLE se réserve le droit de modifier les tarifs en vigueur sous réserve d'en informer le client en respectant les préavis de trente (30) jours.
 A défaut d'opposition du Client durant ce délai, le nouveau tarif est irrévocablement réputé accepté.
 A défaut d'accord des Parties sur le Prix, le Contrat sera résilié de plein droit par lettre recommandée avec avis de réception adressée par la Partie la plus diligente. Cette résiliation n'ouvre pas droit à indemnité.

Article VII. Paiement

Les paiements se font par autorisation de prélèvement, à 30 jours de la date d'émission de facture. Pendant ce délai de 30 jours, le Client pourra contester le montant de la facture en attente.
 Le paiement devra s'effectuer d'avance, à réception de la facture, pour les entreprises suivantes :
 • Celles créées depuis moins de 12 mois ;
 • Celles immatriculées ou ayant leur siège social à l'étranger ;
 • Celles en procédure collective ;
 • Celles n'ayant pas respecté, lors d'une précédente commande, les conditions de règlement.

MEDIAVEILLE se réserve la possibilité de solliciter un acompte payable selon les moyens de paiement acceptés en vertu du présent article. En cas de paiement par chèque, il sera adressé sous huit (8) jours à compter de la date d'émission de la facture d'acompte. Le solde des factures sera réglé par le Client dans un délai de trente (30) jours de la date de facture.

- En cas de retard dans le règlement des factures, le Client s'engage à verser :
- Sur toutes sommes dues et sans mise en demeure préalable une pénalité égale à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal publié à compter du premier jour de retard à partir de la date d'échéance des factures ; L' montant de ce vingt-cinq (25) euros sera facturé en plus au client pour frais administratifs quelque soit le motif imputable au client.
 - Une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement est exigible dès le 1er jour de retard, conformément aux articles L441-6 et D 441-5 du Code de commerce.

Si la facture est conforme au devis signé et que le client demande à en modifier le libellé, quel que soit le motif, la modification sera facturée 50 € HT.
 Si le client demande à répartir sa facturation sur plusieurs personnes, des frais de facturation et recouvrement seront appliqués à hauteur de 50 € HT par facture supplémentaire. Le montant minimum d'honoraires facturés sera de 75 € HT par mois (hors achats).

Article VIII. Propriété intellectuelle de MEDIAVEILLE

Le signe « MEDIAVEILLE » est déposé à titre de marque et appartient à MEDIAVEILLE. Les noms de domaine http://www.mediaveille.com/ et http://www.mediaveille.fr/ sont protégés. Les contenus de MEDIAVEILLE utilisés sans l'autorisation expresse de MEDIAVEILLE. Une fois que le Client a payé l'intégralité du Prix à MEDIAVEILLE, MEDIAVEILLE concède au Client, à titre non exclusif, le droit d'utiliser les Livrables à son seul profit, pour le monde entier et pour toute la durée de production commerciale d'auteur. Le Client s'interdit de transmettre, communiquer à un tiers, publier et/ou reproduire, à quelque titre que ce soit, tout ou partie du Livrable et/ou d'œuvres dérivées.

Article IX. Propriété intellectuelle du Client

Les contenus et Données remis par le Client pour la réalisation du Livrable et/ou l'exécution des Prestations demeurent la pleine et entière propriété du Client. A ce titre, le Contrat ne fait naître aucun droit, notamment de propriété intellectuelle, au profit de MEDIAVEILLE. Le Client autorise MEDIAVEILLE à utiliser lesdits contenus à des fins de chargement de son site Internet. Les tarifs mentionnés sur le Devis ne tiennent pas compte des droits à l'image ou d'auteur pour la réalisation. Le montant correspondant à ces droits sera facturé en plus du montant du Devis.

Article X. Durée et résiliation

Le Contrat prend effet à la date d'acceptation des Conditions Générales et à la signature du Devis (la « Date d'entrée en vigueur »). Le Contrat est conclu pour une durée initiale déterminée et non limitée sur le Devis. Le Contrat est tacitement reconduit dans les mêmes termes, sauf dénonciation du Contrat par l'une des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception, deux (2) mois avant l'échéance du terme.

En cas de manquement par l'une ou l'autre des Parties à l'une quelconque des obligations mises à sa charge par le présent Contrat, l'autre Partie pourra la mettre en demeure par lettre recommandée avec avis de réception de réparer ce manquement dans un délai maximum de quinze (15) jours calendaires.

Dans le cas où le Client manquerait à son obligation de payer le prix, MEDIAVEILLE pourra également suspendre l'exécution de ses Prestations. La reprise des Prestations suspendues est subordonnée au règlement intégral des factures impayées par le Client. En l'absence de ce délai, le manquement n'a pas été réparé, la Partie victime pourra résilier de plein droit, par lettre recommandée avec avis de réception, le Contrat, le tout sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre. MEDIAVEILLE restituera l'ensemble des accès aux différents comptes (Google Ads, Analytics, Bing, Facebook, etc.) exclusivement après le règlement de l'ensemble des factures en cours, afin de solder l'intégralité du compte client. Dans le cas où le client stopperait la prestation commandée avant l'échéance prévue, le client sera redevable de la totalité des honoraires prévus au devis.

Article XI. Obligations et responsabilité du Client

Le Client déclare disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution du Contrat. Le Client déclare avoir vérifié l'adéquation des Services à ses besoins et avoir reçu de la part de MEDIAVEILLE tous les conseils et informations nécessaires pour y souscrire en connaissance de cause. Le Client s'engage lors de la signature du Contrat à donner des informations véridiques, correctes et complètes. En cas de changement de ces informations, le Client s'engage à en informer MEDIAVEILLE sous quarante-huit (48) heures. Le Client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur applicables aux Services qu'il achète, accepter expressément les obligations légales qui en découlent et faire son affaire personnelle des réclamations et/ou procédures de toute nature qui résultent de la forme MEDIAVEILLE et/ou de tout lien liés aux obligations du Client au titre du Contrat. Le Client s'engage à exprimer clairement et de manière exhaustive ses besoins et à transmettre à MEDIAVEILLE toutes les informations de nature à permettre à MEDIAVEILLE de comprendre les objectifs du Client. Les procédures de recette des Livrables conçus dans le cadre des Prestations de création graphique sont exposées dans les articles consacrés à ces prestations. Le Client s'engage à détenir les droits, notamment de propriété intellectuelle, sur les Données, éléments et contenus qu'il pourrait fournir à MEDIAVEILLE au titre de ses prestations.

Le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation formulée à l'encontre de MEDIAVEILLE et qui se rattacherait aux éléments et contenus remis ou validés par le Client au titre du Contrat. En cas de manquement du Client à ses obligations au titre du Contrat, MEDIAVEILLE pourra de plein droit et sans préavis, interrompre les Services et mettre fin au Contrat sans pour autant renoncer aux dommages et intérêts auxquels MEDIAVEILLE pourrait prétendre, ni procéder à aucun remboursement des sommes perçues dans le cadre du Contrat, ces sommes lui sont restées définitivement acquises. Le Client s'engage à contre toute action en responsabilité, réclamations et litiges qui pourraient résulter de tout manquement au Contrat, qu'elles soient imputables au Client ou à l'utilisation des Réseaux de diffusion pour son compte et à intervenir dans tous procès qui seraient engagés à l'encontre de MEDIAVEILLE, de ce chef. Le Client s'engage à ne pas solliciter, embaucher, engager ou autrement à acheter des prestations, directement ou indirectement, d'un salarié de MEDIAVEILLE. Cet engagement vaut pendant la durée du Contrat et pour une période de douze (12) mois si tant qu'il y a un lien.

Si le Client ne respecte pas cette obligation, il devra immédiatement verser à MEDIAVEILLE une somme équivalente à un (1) an de rémunération brute du salarié concerné, à titre de pénalité.

Article XII. Obligations et responsabilité de MEDIAVEILLE

MEDIAVEILLE s'engage à apporter toute diligence pour l'exécution des présentes Conditions Générales et à faire ses meilleurs efforts afin de fournir des Services de qualité conformément aux usages de la profession. A ce titre et pour l'ensemble des obligations à sa charge, MEDIAVEILLE est tenue de l'obligation de moyen. Dans le cadre de ses Prestations, MEDIAVEILLE fixera avec le Client des objectifs de performance à titre informatif, qui seront calculés de bonne foi avec les éléments fournis et mis à disposition de MEDIAVEILLE par le Client ou les prestataires extérieurs (moteurs de recherche notamment). MEDIAVEILLE se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des Services et restera responsable à l'égard du Client de la bonne exécution des Services. MEDIAVEILLE s'engage à conseiller le Client pour répondre au mieux à ses besoins. Le Devis mentionne les tarifs à inclure dans les Prestations fournies par MEDIAVEILLE. Si les Prestations décrites dans le Devis ne couvrent pas les besoins du Client, MEDIAVEILLE peut proposer un Devis sur mesure qui fera l'objet d'un budget et d'un devis spécifique.

Si les besoins du Client évoluent pendant la réalisation des Prestations, le Client devra le signaler à MEDIAVEILLE qui transmettra au Client un nouveau devis. Si ce nouveau devis est refusé par le Client, MEDIAVEILLE se contentera de réaliser les Prestations telles qu'initialement convenues. La responsabilité de MEDIAVEILLE ne pourra pas être engagée si l'exécution d'un ou plusieurs Service(s) est empêchée ou retardée du fait :
 • Du Client, notamment en cas de faute, négligence, omission ou non-respect de ses obligations au titre du Contrat ;
 • D'un fournisseur de MEDIAVEILLE, notamment en cas de faute, négligence ou défaillance ;
 • D'une demande émanant d'une autorité fiscale, judiciaire ou administrative compétente ;
 • D'une notification au sens de l'article 6 de la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique.

Il est expressément convenu que MEDIAVEILLE sera déchargé de toute responsabilité à raison des retards ou défauts d'exécution des obligations contractuelles qui lui incombent et qui seraient la conséquence de faits relevant de la force majeure telle que définie par les tribunaux français, notamment en cas de coupure d'accès Internet ou d'impossibilité d'accès aux outils en ligne utilisés par MEDIAVEILLE.

La Partie estimant qu'un événement de force majeure est constitué doit immédiatement avertir par écrit l'autre Partie de ces circonstances ainsi que du moment où elle estime que l'événement pourrait prendre fin. En tout état de cause, la responsabilité de MEDIAVEILLE ne peut être engagée pour les dommages directs et/ou immatériels, prévisibles ou imprévisibles (incluant la perte de profits) découlant de la fourniture des Services, notamment la mise en œuvre des algorithmes Google aboutissant à l'usage de la réputation sociale ou la marque d'un concurrent.

La responsabilité de MEDIAVEILLE à l'égard du Client ne pourra en aucun cas entraîner le paiement de dommages-intérêts au-delà d'un montant égal au prix total payé par le Client au titre des Conditions Générales. Toute réclamation du Client quant à l'exécution de la Prestation devra être formulée par écrit dans les trois mois de l'exécution de la Prestation critiquée. Il appartient au Client de fournir toute justification quant à la réalité de la mauvaise exécution de la Prestation et de laisser au Prestataire toute facilité pour procéder à la constatation de cette non-conformité et pour y porter remède. Le Client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cet égard. Ce délai est justifié par le caractère temporaire de nombreuses données techniques, qui disparaissent très rapidement, rendant impossible toute investigation efficace.

Article XIII. Garanties

MEDIAVEILLE garantit de mettre en œuvre tout moyen raisonnable afin que le Livrable soit conforme au Devis. Si le Client ne soulève pas de manquement au regard du Devis à MEDIAVEILLE dans les dix (10) jours ouvrés à compter de la réception du Livrable, le Livrable est réputé conforme. Les contenus et données remis par le Client pour la réalisation du Livrable ne doivent pas porter atteinte aux droits d'auteur, aux droits des brevets ou des marques, aux secrets de fabrication, aux autres droits de propriété intellectuelle, au droit de divulgation ou à la vie privée des tiers. Le Client accepte de faire son affaire personnelle de toute réclamation faite à l'encontre de MEDIAVEILLE du fait du contenu et données fournis.

Article XIV. Prestations de référencement

En application du Devis, MEDIAVEILLE peut fournir au Client les Prestations suivantes :
XIV-1. Référencement naturel
 MEDIAVEILLE propose un Service d'audit de la structure du Site, de son contenu et de son maillage. MEDIAVEILLE réalise un audit du positionnement du Site consistant à recueillir et analyser les positions obtenues par le Site sur un nombre défini de moteurs de recherche. L'audit est réalisé à partir d'un ou plusieurs outils de suivi. MEDIAVEILLE fournit au Client des préconisations techniques et stratégiques. Selon les termes du Bon de commande, MEDIAVEILLE peut fournir au Client une analyse du trafic de son Site et de ses audiences, le cas échéant en recourant à des outils d'analyse d'audience tels que Google Analytics. MEDIAVEILLE accompagne le Client dans la définition des mots-clés stratégiques qui sont utilisés pour les optimisations pour le référencement naturel. MEDIAVEILLE fournit un Service consistant à optimiser techniquement la présence des pages du Site sur les principaux moteurs de recherche par des méthodes définies conjointement avec le Client et notamment en insistant sur les points ci-après : l'attractivité et l'originalité du contenu, le choix du titre, l'adaptation de l'URL, la lisibilité du corps de texte, des balises META décrivant précisément le contenu de la page, des liens bien pensés, des attributs ALT pour décrire le contenu des images, etc.

MEDIAVEILLE peut fournir un service de Netlinking (mise en place de liens hypertextes externes) et de création de contenus pour améliorer le référencement naturel. MEDIAVEILLE fournit des recommandations ou des demandes d'évolution que l'agence de développement choisie et dirigée par le Client mettra en œuvre. MEDIAVEILLE peut accompagner le client pour faire un plan de marquage Analytics afin de disposer d'une meilleure analyse des données et d'un meilleur suivi des performances. MEDIAVEILLE fournira le plan de marquage Analytics (en utilisant des outils d'analyse d'audience comme Google Analytics, AT Internet ou d'autres) avec les codes à insérer dans les pages du Site du Client.

Le Client pourra intégrer ces marqueurs par son agence de développement. MEDIAVEILLE procédera à un recettage de la remontée des données. MEDIAVEILLE ne peut être tenue responsable de la mauvaise exécution des prestations d'intégration par l'agence de développement. MEDIAVEILLE peut réaliser des fichiers de redirection qui seront utilisés sur le site Internet du Client en cas de changement d'adresse (URL) des pages d'un site. Ces redirections seront testées en production lors de la mise en ligne car elles ne peuvent être testées en amont. Il est possible de faire certaines redirections non fonctionnant par le premier essai.

MEDIAVEILLE fournira alors de nouveaux fichiers de redirection si nécessaire. MEDIAVEILLE ne sera pas responsable de l'efficacité de ces redirections, compte tenu du caractère extrêmement technique de cette prestation.

Les données à caractère personnel traitées, les catégories de personnes concernées et la nature des opérations réalisées pourront être complétées aux termes du Cahier des charges ou du Devis.

XXV-1-1.2. Sécurité et confidentialité

MEDIAVEILLE garantit qu'il met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour préserver la sécurité, et notamment la confidentialité, de ces données à caractère personnel auxquelles il pourrait accéder ou qui pourraient lui être communiquées dans le cadre de l'exécution du Contrat. Aussi, MEDIAVEILLE s'engage à prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées, compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités des traitements de données à caractère personnel, qui seraient nécessaires au respect par lui-même et par son personnel de ces obligations de sécurité, et notamment à :

- Ne pas traiter, consulter lesdites données à caractère personnel à d'autres fins que l'exécution des obligations qui lui incombent en vue de l'exécution des Prestations pour le compte du Client au titre du Contrat ;
- Ne traiter, consulter ces données à caractère personnel que dans le cadre des instructions licites et documentées du Client (étant précisé que les parties reconnaissent la notion d'instruction documentée comme étant acquise lorsque MEDIAVEILLE agit dans le cadre de l'exécution du Contrat), y compris en ce qui concerne les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, à moins qu'il ne soit tenu d'y procéder en vertu du droit de l'Union européenne ou d'un Etat membre auquel MEDIAVEILLE est soumis ; dans ce cas, MEDIAVEILLE informera le Client de cette obligation avant le traitement des données à caractère personnel, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;
- Prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité desdites données à caractère personnel, de veiller à ce qu'elles ne soient pas déformées, endommagées, que des tiers non autorisés y aient accès, et d'empêcher tout accès qui ne serait pas préalablement autorisé par le Client ;
- Prendre toutes mesures afin (i) de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et services de traitement utilisés, (ii) de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans les délais appropriés en cas d'incident physique ou technique et (iii) de tester, analyser et évaluer régulièrement l'efficacité de ces mesures ;
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel soient soumises à une obligation conventionnelle ou légale appropriée de confidentialité ;

Le Client donne instruction, par défaut, à MEDIAVEILLE de procéder à la destruction, au terme du Contrat, de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les données à caractère personnel traitées pour le compte du Client y compris leurs copies éventuelles, à moins que le droit de l'Union européenne ou la législation française n'exige la conservation par MEDIAVEILLE de ces données à caractère personnel. Toutefois, le Client pourra donner à MEDIAVEILLE des instructions spécifiques dérogeant à ce principe et demander à MEDIAVEILLE de procéder à la restitution des données à caractère personnel traitées pour le compte du Client. En cas de demande par le Client de restitution des données à caractère personnel, ce dernier collaborera activement avec MEDIAVEILLE afin de faciliter la récupération desdites données à caractère personnel. Les moyens, mis en œuvre par MEDIAVEILLE, destinés à assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel sont conformes à l'état de l'art. MEDIAVEILLE s'engage à maintenir ces moyens tout au cours de l'exécution du Contrat et à défaut, à en informer immédiatement le Client. En tout état de cause, MEDIAVEILLE s'engage en cas de changement des moyens visant à assurer la sécurité et la confidentialité de ces données à caractère personnel, à les remplacer par des moyens d'une performance équivalente.

XXV-1-1.3. Sous-traitance

Par ailleurs, il est expressément convenu entre les Parties que MEDIAVEILLE est autorisé à avoir recours à d'autres sous-traitants (ci-après les sous-traitants ultérieurs) pour mener des activités de traitement spécifiques. Les sous-traitants ultérieurs identifiés au jour de la conclusion du Contrat sont visés au Devis. MEDIAVEILLE informera, par mail le Client de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants ultérieurs. Le Client disposera alors d'un délai de 72 heures à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le Client n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.

MEDIAVEILLE s'engage en outre à ce que les sous-traitants ultérieurs respectent les obligations du présent Contrat ainsi que les normes édictées par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016. MEDIAVEILLE s'engage à conclure à cette fin un contrat écrit avec chaque sous-traitant ultérieur, étant précisé qu'en cas de non-respect par un sous-traitant ultérieur de ses obligations en matière de protection des données à caractère personnel, MEDIAVEILLE demeurera pleinement responsable à l'égard du Client.

XXV-1-1.4. Coopération

MEDIAVEILLE, en sa qualité de sous-traitant, s'engage également à prêter assistance au Client, dans le cadre des obligations lui incombant aux termes du Contrat, en vue :

- Du respect par le Client de ses propres obligations en

matière de sécurité et de confidentialité des données à caractère personnel ;

- De la réalisation des analyses d'impact des traitements sur la protection des données à caractère personnel si la nature des traitements l'exige et de l'éventuelle consultation préalable de l'autorité de contrôle qui peut être nécessaire le cas échéant.

- A cet égard, il est précisé que l'obligation de réalisation de telles analyses d'impact ou encore de consultation de l'autorité de contrôles dans les hypothèses prévues par les dispositions applicables n'incombe pas à MEDIAVEILLE. Toutefois, MEDIAVEILLE communiquera au Client, sur demande écrite de celui-ci, toute information en sa possession demandée par le Client et qui serait nécessaire pour le Client au respect par ce dernier des dites obligations ;

- De la gestion des demandes d'exercice des droits reconnus aux personnes concernées par la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (droit d'accès, de rectification, d'effacement et à la portabilité desdites données, droit d'opposition et droit à la limitation du traitement, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée, y compris le profilage) et des réponses à y apporter.

La réponse à de telles demandes n'est pas de la responsabilité MEDIAVEILLE. Aussi, celui-ci ne répondra pas lui-même à ce type de demandes. Toutefois, il informera le Client, par mail de toute demande reçue en ces sens. MEDIAVEILLE communiquera également au Client, sur demande écrite de celui-ci, toute information en sa possession demandée par le Client et qui serait nécessaire en vue du traitement des demandes et de l'élaboration des réponses appropriées auxdites demandes d'exercice de leurs droits par les personnes concernées ;

- Du respect de l'obligation de notification à l'autorité de contrôle et d'information de la personne concernée en cas de violation de données à caractère personnel, à savoir toute violation de la sécurité entraînant accidentellement ou de manière illicite la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé à des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement.

Ces obligations ne sont pas de la responsabilité MEDIAVEILLE. Aussi, celui-ci ne procédera pas lui-même à cette notification à l'autorité de contrôle ni à l'information des personnes concernées. Toutefois, il informera le Client, par mail dans les meilleurs délais après qu'il en a eu connaissance, de toute violation de données à caractère personnel. MEDIAVEILLE communiquera également au Client, sur demande écrite de celui-ci, toute information en sa possession demandée par le Client et qui serait nécessaire pour le Client en vue de procéder à la notification et à l'information précitées lorsqu'elles sont requises. MEDIAVEILLE s'engage en outre à informer immédiatement le Client si, selon lui, une instruction constitue une violation des dispositions du droit de l'Union européenne ou d'autres dispositions du droit des Etats membres relatives à la protection des données à caractère personnel auquel MEDIAVEILLE serait soumis.

XXV-1-1.5. Vérifications

Le Client dispose du droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect par MEDIAVEILLE de ses obligations en matière de protection des données à caractère personnel, notamment au moyen d'audits (ou d'inspections), à la convenance et aux frais du Client, y compris les frais internes MEDIAVEILLE, notamment les journées de travail de son personnel, étant précisé que le tarif d'un (1) jour de travail sera facturé 900 € HT Ces vérifications pourront être réalisées par le Client lui-même ou par un tiers qu'il aura sélectionné, missionné et mandaté à cette fin, non concurrent de MEDIAVEILLE. Dans ce cadre, MEDIAVEILLE mettra à la disposition du Client ou dudit tiers les informations nécessaires pour permettre la réalisation de ces vérifications et apporter la preuve du respect des obligations précitées, et s'engage à contribuer auxdites vérifications en collaborant avec le Client.

S'agissant de ces vérifications, les principes suivants devront être respectés : le Client ne demandera qu'un (1) audit ou qu'une (1) inspection par année contractuelle, sauf si MEDIAVEILLE manque gravement à ses obligations, auquel cas le Client pourra demander un audit ou une inspection supplémentaire. En vue de ces opérations de vérification, le Client notifiera MEDIAVEILLE par lettre recommandée avec avis de réception au moins trente (30) jours avant la date de l'audit ou de l'inspection prévue et inclura un plan détaillé de sa demande dans cette notification.

Les principes suivants s'appliqueront en toutes circonstances :

- Il est expressément convenu que ne seront pas soumis aux opérations de vérification : toute donnée financière ou donnée à caractère personnel qui ne concerne pas le Client, toute information dont la divulgation serait susceptible d'affecter la sécurité des systèmes et/ou les données MEDIAVEILLE (par exemple risque pour la confidentialité des informations) ou d'autres clients MEDIAVEILLE, ou encore le code source des programmes informatiques utilisés dans le cadre de la fourniture des Prestations ;
- La durée des opérations de vérification ne dépassera pas trois (3) jours ouvrables ;
- La personne en charge des opérations de vérification ne pourra pas faire copie de document, fichier, donnée ou information, en tout ou partie, ni prendre des photos, numériser, ou capter des enregistrements sonores, vidéo ou informatiques ; il ne pourra pas non plus demander que tout ou partie de ces éléments lui soient fournis ou envoyés ; MEDIAVEILLE pourra organiser une présentation de documents sensibles dans une salle sécurisée (black room) ;

- Toute personne en charge des opérations de vérification ne pourra être admise sur un site MEDIAVEILLE ou d'un de ses sous-traitants qu'après déclaration par le Client de son identité ; le Client devra s'assurer de la probité des personnes mandatées aux fins de réalisation des opérations de vérification, qu'elles soient employées du Client ou d'un cabinet d'audit externe, et le Client garantit MEDIAVEILLE que ces personnes respectent les obligations de confidentialité mentionnées dans le présent Contrat, et plus généralement une confidentialité la plus absolue des éléments dont elles pourraient avoir connaissance dans le cadre de ces opérations de vérification ;
- Les opérations de vérification devront se dérouler pendant les heures d'ouverture normales des bureaux MEDIAVEILLE et seront conduites de façon à ne gêner ni la fourniture des Prestations ni toute autre activité effectuée par MEDIAVEILLE au bénéfice de ses autres clients, lesquels resteront en tous cas de figure prioritaires sur la réalisation des opérations de vérification ; MEDIAVEILLE pourra à tout moment interrompre ces opérations de vérification si la fourniture des Prestations ou de toute autre activité effectuée par MEDIAVEILLE au bénéfice de ses autres clients exige que les ressources et/ou les moyens occupés par les vérifications soient mobilisés à d'autres fins.

XXV-1-1.6. Délégué à la protection des données
MEDIAVEILLE communique au Client le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément aux dispositions légales ou réglementaires applicables.

XXV-1-1.7. Registre des activités de traitement
MEDIAVEILLE déclare tenir par écrit un registre des activités de traitement effectuées pour le compte du Client, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

XXV-2. Engagements du Client

Le Client, en qualité de responsable de traitement, est responsable des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ou réalisés dans le cadre de l'exécution des Prestations. Il garantit MEDIAVEILLE du respect des dispositions prévues par le droit de l'Union européenne et le droit français en matière de traitement de données à caractère personnel.

Le Client est tenu de documenter ses instructions relatives à l'exécution du Contrat et y a procédé aux termes du Cahier des charges et le cas échéant d'une annexe au Devis, et notamment aux traitements de données à caractère personnel devant être mis en œuvre dans ce cadre pour son compte par MEDIAVEILLE. Le Client s'engage également à faciliter la tâche MEDIAVEILLE en lui fournissant l'ensemble des éléments d'information nécessaires à l'accomplissement des Prestations.

Il appartient également au Client, qui s'y engage, de s'assurer :

- Du caractère licite, loyal et transparent de la collecte et du traitement des données à caractère personnel (notamment information des personnes concernées, voire recueil du consentement desdites personnes concernées lorsque celui-ci est requis en particulier en raison de la finalité ou des modalités du traitement ou encore des données collectées et traitées). A cet égard, le Client communiquera en outre à MEDIAVEILLE toute mention d'information ou de recueil de consentement qu'il jugera utile à porter à la connaissance des personnes concernées lors d'opérations de collecte de données à caractère personnel qui pourraient être effectuées par MEDIAVEILLE pour le compte du Client ;
- Que ces données ne sont traitées que pour une finalité déterminée, explicite et légitime, et qu'elles ne sont pas traitées pour des finalités ultérieures incompatibles avec cette finalité initiale ;
- Que les données à caractère personnel collectées et traitées dans le cadre de l'exécution des Prestations sont adéquates, pertinentes, non excessives et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités poursuivies, et que la collecte de telles données n'est pas illicite. Notamment, le Client s'engage à ne pas traiter de données relatives à des infractions, condamnations ou mesures de sûreté. Il s'engage de même à ne pas traiter, sauf en cas de nécessité pour les finalités poursuivies et après avoir recueilli le consentement de la personne concernée, de données à caractère personnel nécessitant une protection particulière, telles que des opinions ou activités religieuses, syndicales, philosophiques ou politiques, des données sur la santé et équivalentes, des données biométriques, des données génétiques, ou encore des données concernant la vie ou l'orientation sexuelle des personnes concernées ;
- De la qualité, de l'actualité, de la mise à jour et de l'exactitude de ces données ;
- Que les données à caractère personnel ne sont conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées que pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. A cet égard, il appartient également au Client de déterminer et de communiquer MEDIAVEILLE les durées de conservation souhaitées pour les données à caractère personnel traitées afin qu'elles soient implémentées dans le cadre de l'exécution des Prestations, sous réserve de dispositions contrares d'ordre réglementaire, légal ou contractuel imposant MEDIAVEILLE une autre durée de conservation des données à caractère personnel ;
- Que les habilitations aux données à caractère personnel sont strictement limitées aux utilisateurs qui ont la nécessité d'en connaître, sur la base de la règle du moindre privilège ;
- Du respect des droits des personnes concernées (droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation, de portabilité, etc.) et de

répondre selon les modalités et dans les délais impartis par les dispositions applicables aux demandes formulées en ce sens par les personnes concernées.

Le Client libère MEDIAVEILLE de toute revendication émanant de personnes concernées dont les données sont traitées, aux seules fins de réalisation des Prestations, par MEDIAVEILLE.

En sa qualité de responsable de traitement, le Client s'engage à mettre à disposition MEDIAVEILLE l'ensemble des informations et éléments nécessaires en vue du respect MEDIAVEILLE de ses propres obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

Article XXVI. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales devra être prioritairement réglé à l'amiable entre les Parties. En cas de désaccord persistant entre les Parties, il sera porté devant le tribunal de commerce de RENNES..